

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MARS 2018

À cette séance ordinaire tenue le 12 mars 2018 étaient présents, Madame la conseillère Danielle D. DuSablou, Messieurs les conseillers Michel Trottier, André Filteau, Louis-Philippe Douville, Denis Naud et Raymond Beaudoin tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Dominic Tessier Perry.

Monsieur René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire ouvre l'assemblée à 20h00.

2018-03-12-037

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Chacun des membres du conseil ayant pris connaissance de l'ordre du jour,

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ordre du jour soit accepté en laissant l'item « Divers » ouvert.

ADOPTÉE

2018-03-12-038

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 FÉVRIER 2018

a) Dispense de lecture

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal mentionné en titre, M. René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire lecture.

b) Commentaires et/ou corrections

Aucun

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2018 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le public présent à l'assemblée est invité à s'adresser au conseil et à poser des questions. Aucune question n'est soumise au conseil.

2018-03-12-039

RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DU PAIEMENT DES COMPTES

Le directeur général dépose au conseil le rapport des dépenses et la liste des comptes.

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE ce conseil accepte le bordereau des comptes présenté à la séance du 12 mars 2018 au montant de 614 908.07 \$ et autorise le paiement des factures.

LISTE DES COMPTES DE FÉVRIER 2018

#	Fournisseurs	Montant
1	Hydro-Québec	8 916.48 \$
2	Telus	1 402.97 \$
3	Telus Mobilité	28.98 \$
4	Xittel (internet)	91.93 \$
5	Shaw direct, coupole quilles, Loisirs	45.98 \$
6	Visa Desjardins, registre foncier mun.: 29.00\$, achat Korvette et Dollarama, Loisirs: 75.48\$,	104.48 \$
7	Énergies Sonic, huile chauffage caserne, incendie:	337.46 \$
8	Salaires nets des Élus, février	2 478.88 \$
9	Salaires nets des Employés, février	19 402.68 \$
10	Salaires nets des Pompiers, février, gardes-entretiens, 1 sortie: Entraide Ste-Anne de la Pérade feu cheminée, travail administratif: Patrick Auger: 30½hres, Mathieu Champagne: 4¾hres	2 506.96 \$
11	Ministère du Revenu du Québec, remise février	9 735.79 \$
12	Receveur Général du Canada, remise février	3 950.92 \$
13	REER, cotisations, février	2 082.52 \$
14	Financière Manuvie, ass. collective, février	2 347.07 \$
15	Canadien National, janvier: 496.00\$, demande de permis d'exécution des travaux Rg. Rivière Blanche Ouest: 1207.24\$	1 703.24 \$
16	Postes Canada, éclairneur mars: 120.19\$, avis d'ébullition prévention Aq.SC: 106.36\$, levée d'avis d'ébullition Aq.SC: 106.36\$, timbres: 977.29\$	1 310.20 \$
17	Régie Régionale de gestion des matières résiduelles, quote-part 1er vers.	40 376.21 \$

18	MRC de Portneuf, quote-part 1er vers.	24 217.00 \$
19	Réseau Biblio de la Capitale Nationale, tarification 2018 bibliothèque	7 199.96 \$
20	134619 Canada Inc. (Albert Tessier), contrat chemin d'hiver février	26 674.20 \$
21	Seao-Constructo, appel d'offres Travaux de pavage et remplacement de ponceaux Rivière Blanche Ouest	47.30 \$
22	SAAQ, Immatriculations véhicules, Mun.: 1490.51\$, Incendie: 1898.06\$	3 388.57 \$
23	Financière Banque Nationale, intérêts sur emprunt Rg.Ste-Anne-Rte Adélar Laganière	2 259.38 \$
24	Commission Scolaire de Portneuf, paiement taxes scolaires reçu par erreur: 445.42\$, Protocole d'entente juillet à décembre 2017, bibliothèque, Mun.: 1345.45\$, Gymnase, Loisirs: 629.21\$	2 420.08 \$
25	MMQ contribution d'adhésion	100.00 \$
26	Groupe Ultima Inc. Assurances de la municipalité du 15-02-18 au 15-02-19, Mun.: 18759.07\$, Loisirs: 4825.97\$, Incendie: 5772.96\$	29 358.00 \$
27	Cribtec, décompte progressif #5, mises aux normes Aq.PM., Subvention: FEPTU, rés: 2018-01-10-012	360 930.54 \$
28	Ginette Beaudoin, politique de civilité 40 ans de service	300.00 \$
29	Carole Germain, politique de civilité 35 ans de service	250.00 \$
30	René Savard, remb. Fact. SAAQ, remplacement plaque immatriculation Ford 2016: 11.20\$, Frais déplacements 16-01 au 27-02-18: 188.40\$	199.60 \$
31	Jeux en Folie, animation journée Plaisirs d'hiver, Loisirs	200.00 \$
32	Isabelle Lavallée, maquillage journée Plaisirs d'hiver: 125.00\$, Remb. activités extérieures cours musique Alek, session hiver, été et automne 2017: 136.00\$, Loisirs	261.00 \$
33	Ministre des Finances, inscription David Grondin à l'évaluation de reprise programme des eaux usées	113.00 \$
34	Ward & Associés, honoraires pour dossier: Servitudes aqueduc conduite d'adduction Aq.SC	3 671.57 \$
35	BuroPlus, papeterie et fournitures de bureau	117.50 \$
36	Marché Richelieu, Mun.: 5.60\$, Loisirs: 164.18\$	169.78 \$
37	Services Techniques Incendies, recharges, tests, entretien extincteurs: 134.07\$, calibration détecteur gaz: 66.12\$ incendie	200.19 \$
38	Association des chefs en sécurité incendie du Québec, cotisation 2018, incendie	293.19 \$
39	Groupe Archambault, achat volumes biblio.	501.06 \$
40	Co-Op Univert, Mun.: 908.57\$, Loisirs: 621.42\$, Incendie: 225.90\$	1 755.99 \$
41	Englobe, honoraires mise aux normes Aq.PM	2 423.10 \$
42	SNC Lavalin Inc., honoraires au 31 janvier, plan d'intervention Aq.SC et Aq.PM. (Résol: 2017-03-13-063)	1 396.95 \$

43	WSP, honoraires au 20 janvier, mise aux normes Aq.PM. (Résol: 2016-11-07-202, 2016-12-12-250)	23 819.37 \$
44	Receveur Général du Canada, licences radios Mun.: 147.00\$, Loisirs: 885.00\$	1 032.00 \$
45	Alain Grandbois, remb. activités extérieures cours de musique, Alex, Loisirs	78.00 \$
46	Imprimerie Germain, 770 copies Éclaireur mars	669.30 \$
47	Garage Conrad Audet, essence mun.: 591.53\$, incendie: 42.05\$	633.58 \$
48	AGI Inc. Pièce pour camion F-150 (feu arrière droit)	118.42 \$
49	Raymond Chabot Grant Thornton, honoraires facture intérimaire audit des livres au 31-12-17 du 8 janv. au 16 fév.	9 646.40 \$
50	FQM facturation Dicom au 31-12-2017	37.34 \$
51	Réal Huot Inc. Pièces pour Aq.SC et Aq. PM	157.52 \$
52	Vohl, réparation et pièces pour souffleur	457.86 \$
53	Groupe Lafrenière Tracteurs, pièce pour tracteur	138.42 \$
54	Univar, produits Aq.PM	1 004.59 \$
55	David Grondin, frais déplacements Québec et frais de stationnement.	133.60 \$
56	Katy Grandbois, frais déplacements 9-01 au 27-02, Loisirs	99.60 \$
57	Graphicolor, 75 copies guides des parents pour terrain de jeu, Loisirs	168.15 \$
58	Ville Donnacona, facturation janvier: 330.00\$, quote-part annuelle 2018 selon entente cour municipale commune: 712.76\$	1 042.76 \$
59	Laval Lab. Nouveau tester PH, Aq.SC	170.74 \$
60	Cegertec, hon. Prof. Surveillance des travaux correctifs de la désinfection de l'eau usine Aq.SC: 4322.85\$ Rés: 2017- 10-23-220, TECQ 14-18. Hon. Prof. Étude alimentation en eau conduite d'adduction Aq.SC: 1724.63\$	6 047.48 \$
61	Godin Station Service, essence mun.	653.92 \$
62	Richard Équipement, taille crayons bibliothèque	28.38 \$
63	Armatures CH, réparation moteur, incendie	80.42 \$
64	Ange-Aimée Asselin, frais déplacements Québec et 2 frais de repas pour achat livres bibliothèque	94.53 \$
65	Groupe Environnex, analyses eau potable et usée	321.89 \$
66	It Cloud Solutions, back-up en ligne 13-02-18 au 12-02-19, incendie	206.27 \$
67	Ico Technologies, contrat support année 2018 Target, incendie	98.32 \$
68	L'Arsenal Équipements Incendies, bottes: 1889.61\$, crédit sur transport: (450.00)\$	1 439.61 \$
69	Librairie Laliberté, volumes bibliothèque	1 196.89 \$
70	André Filteau, frais déplacements 8 et 15 février, 155km à 0.40	62.00 \$

	TOTAL DU MOIS:	614 908.07 \$
	Municipalité:	591 764.30 \$
	Loisirs:	8 929.49 \$
	Incendie:	14 214.28 \$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires à ces dépenses.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce douzième jour du mois de mars 2018.

René Savard,
Directeur général et secrétaire-trésorier

RAPPORT DES RESPONSABLES

Monsieur Michel Trottier nous informe que le SSI a effectué une (1) sortie au cours du dernier mois. Par la suite, il demande l'installation de drapeaux dans les rangs afin de signaler la présence de déformations de la chaussée.

Monsieur André Filteau fait un rappel sur la tenue prochaine d'une conférence sur l'abus fait aux aînés.

Madame Danielle D. DuSablou n'a rien à signaler.

Monsieur Louis-Philippe Douville n'a rien à signaler.

Monsieur Denis Naud souligne que la CAPSA fêtera son 30^e anniversaire au théâtre Les Grands Bois le 21 avril prochain.

Monsieur Raymond Beaudoin nous dresse la liste des activités tenues par le service des loisirs lors de la semaine de relâche.

Monsieur Dominic Tessier Perry relate les derniers événements survenus à la salle paroissiale. Par la suite, il indique que l'usine du Pied de la Montagne sera en fonction à compter du 14 mars prochain. Il termine en indiquant que le conseil se penchera prochainement sur la question des frais facturables en regard des services rendus par le SSI aux non-résidents de la municipalité.

2018-03-12-040

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Le bordereau de correspondance est remis à chacun des membres du conseil.

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le bordereau de correspondance soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

2018-03-12-041

ADOPTION SANS CHANGEMENT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 163-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 139-2015 AFIN DE REVOIR CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES AUX USAGES COMPLÉMENTAIRES DE SERVICES

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage numéro 139-2015 est entré en vigueur le 13 mai 2015 et que le conseil peut le modifier suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage prévoit que les usages complémentaires de services exercés en complément d'un usage résidentiel sont autorisés uniquement à l'intérieur d'une résidence;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande visant à opérer un usage complémentaire de services à l'intérieur d'un garage existant;

CONSIDÉRANT QUE le conseil estime qu'il y a lieu de modifier le règlement de zonage de façon à permettre ce type d'usage à l'intérieur d'un bâtiment complémentaire à l'habitation selon certaines conditions;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du 15 janvier 2018 et qu'aucune demande valide de participation à une procédure référendaire n'a été formulée;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Règlement numéro 163-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 139-2015 afin de revoir certaines dispositions relatives aux usages complémentaires de services soit adopté sans changement.

Ce règlement est reproduit tout au long dans le livre des règlements de la municipalité.

ADOPTÉE

2018-03-12-042

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 166-2018 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE PAVAGE ET DE REMPLACEMENT DE PONCEAUX SUR LE RANG DE LA RIVIÈRE BLANCHE OUEST PRÉVOYANT UNE DÉPENSE DE 634 500\$ ET UN EMPRUNT À LONG TERME N'EXCÉDANT PAS 634 500\$ REMBOURSABLE SUR 10 ANS

Attendu que la Municipalité de Saint-Casimir désire procéder à des travaux de pavage et de remplacement de ponceaux sur le rang de la Rivière Blanche Ouest;

Attendu que la Municipalité de Saint-Casimir a reçu le 6 novembre 2017 un accord de principe du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports dans le cadre du programme *Réhabilitation du réseau routier local volet – Redressement des infrastructures routières locales (dossier RIRL-2016-487B)*;

Attendu que ce projet a été jugé potentiellement admissible à une aide financière pouvant atteindre un maximum de 90% des dépenses admissibles dans le cadre du programme cité ci-avant;

Attendu que ce projet requiert une dépense de 634 500\$ (estimation préliminaire des travaux en **annexe A**);

Attendu que le présent règlement respecte les dispositions contenues à l'article 1061 du Code municipal (art.109; 2017, c.13) puisque celui-ci a pour objet la réalisation de travaux de voirie et que son remboursement est entièrement supporté par les propriétaires d'immeubles de l'ensemble du territoire de la municipalité;

Attendu qu'un avis de présentation du présent règlement a été régulièrement donné à la séance du conseil du 12 février 2018;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le règlement #166-2018 décrétant des travaux de pavage et de remplacement de ponceaux sur le rang de la Rivière Blanche Ouest prévoyant une dépense de 634 500\$ et un emprunt à long terme n'excédant pas 634 500\$ remboursable sur 10 ans soit adopté.

Ce règlement est reproduit tout au long dans le livre des règlements de la municipalité.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO RMU-2016-165-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT UNIFORMISÉ NUMÉRO RMU-2016 RELATIF À LA SÉCURITÉ ET À LA QUALITÉ DE VIE AFIN DE PRÉCISER LES DISPOSITIONS CONCERNANT LE COLPORTAGE

CONFORMÉMENT à l'article 445 du Code municipal, je soussigné, Denis Naud, donne AVIS DE MOTION de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, d'un règlement visant à modifier le Règlement uniformisé numéro RMU-2016 relatif à la sécurité et à la qualité de vie afin de préciser les dispositions concernant le colportage;

QUE des copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil;

QUE le responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux (2) jours de calendrier précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité mentionne que l'objet de ce règlement vise à introduire des mesures afin de limiter les activités de colportage en autorisant uniquement les organismes sans but lucratif, les organismes communautaires et les associations sportives ou récréatives œuvrant sur le territoire des municipalités de la MRC à faire de la sollicitation à domicile.

QU'aucun coût n'est relié à ce règlement.

M. Denis Naud, conseiller

AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 167-2018 CONCERNANT L'OBLIGATION D'INSTALLER UNE SOUPEPE DE SÛRETÉ (CLAPET DE NON-RETOUR) À L'ÉGARD DE TOUT IMMEUBLE DESSERVI PAR LE SERVICE D'ÉGOUT MUNICIPAL

CONFORMÉMENT à l'article 445 du Code municipal, je soussigné, Denis Naud, donne AVIS DE MOTION de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, du Règlement numéro 167-2018 concernant l'obligation d'installer une soupape de sûreté (clapet de non-retour) à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout municipal.

QUE des copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil;

QUE le responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux (2) jours de calendrier précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité mentionne que l'objet de ce règlement vise à éviter les refoulements des eaux d'égouts et qu'aucun coût n'est relié à ce règlement.

M. Denis Naud, conseiller

AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 168-2018 DÉCRÉTANT L'ACQUISITION D'UN VÉHICULE D'URGENCE POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE PRÉVOYANT UNE DÉPENSE DE 275 000\$ ET UN EMPRUNT À LONG TERME N'EXCÉDANT PAS 275 000\$ REMBOURSABLE SUR 15 ANS

CONFORMÉMENT à l'article 445 du Code municipal, je soussigné, André Filteau, donne AVIS DE MOTION de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, du Règlement numéro 168-2018 décrétant l'acquisition d'un véhicule d'urgence pour le Service de sécurité incendie prévoyant une dépense de 275 000\$ et un emprunt à long terme n'excédant pas 275 000\$ remboursable sur 15 ans;

QUE des copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil;

QUE le responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux (2) jours de calendrier précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité mentionne que l'objet de ce règlement a pour but d'autoriser ce conseil à procéder à l'acquisition d'un véhicule d'urgence pour le Service de sécurité incendie afin de remplacer un véhicule dont la durée de vie est atteinte (unité #1013).

QU'un coût de 275 000\$ est relié à ce règlement.

André Filteau, conseiller

AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 169-2018 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

CONFORMÉMENT à l'article 445 du Code municipal, je soussignée, Danielle D. DuSablou, donne AVIS DE MOTION de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, du Règlement numéro 169-2018 sur la gestion contractuelle.

QUE des copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil;

QUE le responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux (2) jours de calendrier précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité mentionne que l'objet de ce règlement vise à prévoir des mesures pour l'octroi et la gestion des contrats accordés par la Municipalité et qu'aucun coût n'est relié à ce règlement.

Mme Danielle D. DuSablou, conseillère

2018-03-12-043

PARTICIPATION À L'ENTENTE DE TRANSPORT ADAPTÉ DE PORTNEUF / ANNÉE 2018

ATTENDU QUE toute municipalité locale dont le territoire n'est pas desservi par une société de transport en commun ou par un autre organisme public de transport en commun qui assure un service de transport adapté aux personnes handicapées doit, par résolution dont copie doit être transmise au ministre des Transports du Québec, contracter avec une personne afin d'assurer aux personnes handicapées l'accès, sur son territoire, à des moyens de transport adaptés à leurs besoins (article 48.39 de la Loi sur les transports, L.R.Q. chapitre T-12);

ATTENDU QUE le Service de transport adapté de Portneuf est pris en charge par la MRC de Portneuf et ce, depuis le 1er juillet 2011;

ATTENDU QUE l'administration et les opérations du Service de transport adapté de Portneuf ont été déléguées à la Corporation de transport régional de Portneuf (CTRP) selon une entente qui a été adoptée par le conseil des maires de la MRC de Portneuf (CR 121-06-2011) lors de sa séance régulière du 15 juin 2011;

ATTENDU QUE cette entente de services s'est terminée le 31 décembre 2017 et que le conseil de la Municipalité de Saint-Casimir juge à propos de renouveler celle-ci;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité de Saint-Casimir confirme à la MRC de Portneuf son adhésion à la nouvelle entente de services entre la Corporation de transports régional de Portneuf et la MRC, reconnaît la MRC de Portneuf comme mandataire, et lui confie la signature pour et au nom de la municipalité de ladite entente;

QUE la Municipalité de Saint-Casimir confirme l'adoption du plan de transport adapté, de la tarification et des prévisions budgétaires 2018;

QUE la Municipalité de Saint-Casimir confirme sa participation financière annuelle pour 2018 au montant de 2 858\$.

ADOPTÉE

2018-03-12-044

CONTRAT DE GRÉ À GRÉ / ACQUISITION D'UNE POLISSEUSE USAGÉE POUR LES ALLÉES DE QUILLES

CONSIDÉRANT que les membres du conseil sont favorables à cet achat;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACQUÉRIR de gré à gré du Salon de quilles Portneuf inc. de Portneuf une polisseuse usagée pour les allées de quilles pour la somme de 1 724.63\$ (taxes incluses).

ADOPTÉE

2018-03-12-045

ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2017 DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE SAINT-CASIMIR

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf a débuté l'entrée en vigueur de son schéma de couverture de risques en sécurité incendie le 26 janvier 2010;

CONSIDÉRANT qu'une demande de report d'échéanciers a été faite auprès du ministre de la Sécurité publique en mars 2012 et que celle-ci a été acceptée;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, le rapport annuel d'activité doit être produit et adopté par toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques;

CONSIDÉRANT que les rapports annuels produits et adoptés par les 18 villes et municipalités de la MRC de Portneuf doivent être expédiés au ministère de la Sécurité publique au plus tard le 31 mars 2018;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance du rapport annuel d'activité en sécurité incendie réalisé sur le territoire municipal, et l'adopte tel que déposé;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal de Saint-Casimir adopte le rapport annuel d'activité en sécurité incendie réalisé sur son territoire municipal pour l'an 8 (2017), et qu'une copie de celui-ci soit acheminée à la MRC de Portneuf, ainsi qu'une copie de la présente résolution.

DE souligner la qualité du travail effectué par les membres du SSI de Saint-Casimir.

ADOPTÉE

2018-03-12-046

POLICE D'ASSURANCE DE LA MUNICIPALITÉ / PAIEMENT DE LA PRIME 2018 À LA MMQ

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu récemment la facture relative à sa police d'assurance générale de la MMQ;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le paiement de la facture d'assurance générale de la municipalité à la MMQ au montant de 29 358.00\$ incluant les taxes pour la période du 15 février 2018 au 15 février 2019.

QUE M. René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé à signer les documents nécessaires pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE

2018-03-12-047

EMBAUCHE DES ENTRAINEURS DE SOCCER POUR LA SAISON ESTIVALE 2018

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'embauche d'entraîneurs de soccer pour la saison estivale 2018;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE madame Meggan Frenette et monsieur Miguel Gingras soient engagés en tant qu'entraîneurs de soccer (de la mi-mai à la mi-août) au salaire de 12.00\$ de l'heure +4% pour les vacances et ce, selon les besoins du service avec un maximum de 24 heures chacun pour toute la saison estivale.

ADOPTÉE

2018-03-12-048

FIN DE L'INTÉRIM POUR LE POSTE DE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS (M. DAVID GRONDIN)

CONSIDÉRANT que monsieur David Grondin occupe le poste de directeur des travaux publics par intérim depuis le 2 octobre 2017 (voir résolution 2017-10-02-206);

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire-trésorier estime que celui-ci a démontré sa capacité et sa motivation à occuper ce poste;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE NOMMER monsieur David Grondin au poste de directeur des travaux publics à partir du 12 mars 2018;

DE MAINTENIR son taux horaire à 21.50\$ ainsi que ses autres conditions d'emploi à compter de cette date.

ADOPTÉE

2018-03-12-049

FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION POUR LE POSTE DE MANŒUVRE (M. ALEXANDRE PAQUIN)

CONSIDÉRANT que M. Alexandre Paquin a été embauché le 14 novembre 2017 au poste de manœuvre avec une période de probation de six mois (résolution : 2017-11-13-229);

CONSIDÉRANT que le directeur des travaux publics estime que celui-ci performe de façon satisfaisante et qu'il a démontré sa motivation et son intérêt depuis son entrée en fonction;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE METTRE fin à la période de probation de M. Alexandre Paquin en date du 12 mars 2018;

D'AJUSTER son taux horaire à 14.00\$ à compter du 14 mai 2018;

DE MAINTENIR ses autres conditions d'emploi.

ADOPTÉE

2018-03-12-050

COOPÉRATIVE D'AQUEDUC DU RANG SAINT-DAVID À SAINT-THURIBE

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Casimir a procédé récemment à une mise à niveau de son usine de traitement de l'eau potable située dans la Municipalité de Saint-Thuribe;

CONSIDÉRANT qu'une rencontre a eu lieu le 22 janvier 2018 entre les conseils municipaux de Saint-Casimir et de Saint-Thuribe afin de regarder à nouveau la possibilité d'alimenter en eau potable les usagers du rang Saint-David à partir du réseau d'aqueduc de Saint-Casimir;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Saint-Casimir s'est engagé, lors de cette réunion, à répondre au conseil municipal de Saint-Thuribe sur les conditions requises qui permettraient de réexaminer ce projet;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'INDIQUER à la Municipalité de Saint-Thuribe que la Municipalité de Saint-Casimir n'a pas l'intention de prolonger son réseau d'aqueduc municipal afin de desservir le rang Saint-David;

QUE la Municipalité de Saint-Casimir n'assumera aucun frais, de quelque manière que ce soit, en regard du réexamen de ce projet;

QUE la Municipalité de Saint-Casimir est cependant prête à transmettre à la Municipalité de Saint-Thuribe toutes les données et documents qu'elle possède sur son usine et son réseau afin de lui permettre une nouvelle étude sur le sujet;

QU'ADVENANT une réalisation du projet, la Municipalité de Saint-Thuribe doit s'engager à municipaliser le réseau d'aqueduc appartenant à la Coopérative d'aqueduc du rang Saint-David et ce, avant que la Municipalité de Saint-Casimir ne desserve les usagers de ladite coopérative;

QU'ADVENANT une réalisation du projet, les travaux de raccordement seront exécutés à partir de la ligne principale d'alimentation en eau déjà présente dans le rang Saint-Léon;

QUE le volume d'eau à fournir aux usagers du rang Saint-David devra être négocié au préalable avec la Municipalité de Saint-Thuribe et inclus dans une entente à venir;

QUE la Municipalité de Saint-Casimir se garde le droit de limiter, en tout temps, le volume d'eau quotidien qui pourra être alloué aux usagers du rang Saint-David.

QU'UNE fois le réseau municipalisé, la Municipalité de Saint-Thuribe s'engage à procéder à la pose de compteurs d'eau et au maintien en opération de ceux-ci sur les exploitations agricoles situées dans le rang Saint-David;

ADOPTÉE

2018-03-12-051

CONTRAT D'ENTRETIEN DE LA GÉNÉRATRICE SITUÉE À L'USINE DE FILTRATION

CONSIDÉRANT que pour assurer un bon fonctionnement de la génératrice il est fortement recommandé par le manufacturier de procéder à des travaux d'entretien au minimum une (1) fois par année;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADJUGER un contrat de gré à gré à la compagnie Génératrice Drummond de St-Germain-de-Grantham pour l'entretien préventif de la génératrice située à l'usine de filtration au montant de 561.65\$ plus taxes et ce, tel que décrit dans leur offre de service du 22 février dernier.

ADOPTÉE

2018-03-12-052

OUVERTURE D'UN POSTE SAISONNIER DE PRÉPOSÉ À LA TONTE DES PELOUSES

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'ouvrir un poste saisonnier de préposé à la tonte des pelouses pour les travaux publics;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier, M. René Savard, à procéder à un appel de candidatures afin de combler un (1) poste saisonnier de préposé à la tonte des pelouses pour les travaux publics.

ADOPTÉE

2018-03-12-053

DÉCOMPTE PROGRESSIF # 2 / TRAVAUX CORRECTIFS POUR LA DÉSINFECTION AQSC

CONSIDÉRANT que la firme Cegertec a procédé à la vérification du décompte progressif #2 transmis par l'entrepreneur dans le cadre des travaux correctifs pour la désinfection de l'eau sur le réseau d'aqueduc du village;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Madame a conseillère Danielle D. DuSablon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal accepte de payer à la compagnie Nordmec Construction inc. de Mont-Tremblant le décompte progressif # 2 au montant de 298 182.98\$ (taxes incluses);

D'IMPUTER cette dépense à la TECQ 2014-2018 et au fonds général de la municipalité.

ADOPTÉE

2018-03-12-054

DÉCOMPTE PROGRESSIF # 6 / MISE AUX NORMES DE L'EAU POTABLE DU SECTEUR DU PIED DE LA MONTAGNE

CONSIDÉRANT que la firme WSP a procédé à la vérification du décompte progressif #6 transmis par l'entrepreneur dans le cadre des travaux de mise aux normes de l'eau potable du secteur du Pied de la Montagne;

CONSIDÉRANT que le décompte progressif #6 soumis pour paiement s'élève à 164 158.86\$;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal accepte de payer à la compagnie Cribtec inc. de Québec le décompte progressif # 6 au montant de 164 158.86\$ (taxes incluses);

D'IMPUTER cette dépense au programme FEPTEU et au Règlement d'emprunt numéro 158-2017.

ADOPTÉE

DIVERS

A) Nombre de versements pour le paiement des taxes municipales

Mme Danielle D. DuSablou suggère d'augmenter le nombre de versements pour le paiement des taxes municipales. Monsieur le maire lui indique que cette question pourra être débattue lors d'une prochaine réunion de travail.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le public présent à l'assemblée est invité à s'adresser au conseil et à poser des questions.

2018-03-12-055

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

N'ayant plus rien à discuter, la levée de l'assemblée est proposée par Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville à 20h35.

René Savard,
Directeur général et
Secrétaire-Trésorier

Dominic Perry Tessier
Maire